

Cour de France.fr / Art et culture / Espaces intérieurs / Etudes modernes / Le Louvre de Charles V : dispositions et fonctions d'une résidence royale

Mary Whiteley

Le Louvre de Charles V : dispositions et fonctions d'une résidence royale

Article. Source : Revue de l'Art

Mary Whiteley, "Le Louvre de Charles V : dispositions et fonctions d'une résidence royale", dans Revue de l'Art, année 1992, volume 97, numéro 97, pp. 60-71.

Extrait de l'article

Lorsque son père était prisonnier en Angleterre, le dauphin Charles résidait déjà au Louvre. Mais en tant que régent, il ne disposait de presque pas d'argent pour ses bâtiments. Ce fut donc seulement après son accession au trône, le 8 avril 1364, qu'il put engager Raymond du Temple pour entreprendre la transformation radicale de la vieille forteresse élevée par Philippe Auguste à la fin du XIIe siècle.

Les générations successives de la famille royale avaient utilisé le Louvre comme une demeure d'appoint commodément située à proximité immédiate de la ville de Paris ; Philippe le Bel y avait tenu d'importantes réceptions et assemblées, et les termes « nostre hostel du Louvre » apparaissent dans les comptes de Philippe VI de Valois en 1331 et 1332. Charles V modifia néanmoins le rôle du vieux château en faisant de cette résidence épisodique le centre officiel de la cour, fonction dévolue depuis des siècles au palais de la Cité.

Charles V tirait manifestement une grande fierté de sa transformation du Louvre : les chroniques françaises mentionnent avec un soin particulier la manière dont, en 1378, à l'occasion de la visite de l'empereur Charles IV à Paris, le roi en personne fit visiter l'extérieur et l'intérieur de son nouveau château. Nous connaissons l'extérieur par trois représentations peintes du XVe siècle dont deux, les *Très riches heures du duc de Berry* et le *Retable de Saint-Germain-des-Prés* sont particulièrement instructives. Bien qu'aucun document figuré ne concerne l'intérieur du château, quelques témoignages documentaires et archéologiques permettent de proposer une restitution d'une bonne partie de la distribution d'origine. Leur examen apporte des renseignements d'une rare précision sur les dispositions et les fonctions d'une grande résidence princière dans la seconde moitié du XIVe siècle.

[Lire la suite \(Persée\)](#)